

Règlement 10 KM HEXAGONE 2018

BEAUMONT LES VALENCE 26

1- Lieu, date et nature de la compétition

10 KM de l'HEXAGONE organisée le 24 juin 2018
Départ et arrivée devant la mairie de BEAUMONT LES VALENCE
La distance est mesurée officiellement par la FFA.

10 KM : départ 9H 40D+

2- Organisateur

- ORGANISATEURS

La Course **Les 10km de l'Hexagone** (ci-après « la Course ») est un concept créé et déposé par la société Sport Concept Organisation, dont le siège social est sis 40 rue du Mont-Valérien 92210 Saint-Cloud (ci-après, « la Société »). L'organisation de la Course dans chacune des villes participantes est déléguée par la Société à un Organisateur Local dont les coordonnées sont indiquées sur le site de la Course www.les10kmdelhexagone.fr (ci-après, « l'Organisateur Local »). En acceptant le présent règlement, le participant reconnaît n'être contractuellement lié qu'à l'Organisateur Local de la ville dans laquelle il se sera inscrit. Toute contestation ou règlement de litige, de quelque nature que ce soit, devra être porté devant l'Organisateur Local qui porte seul la responsabilité de l'Organisation de la Course dans la ville d'inscription, la Société étant déchargée de toute responsabilité à cet égard.

Organisateur local : COLORSPORT NATURE SPORT

Mail : contactcolorsport@gmail.com

3- CHALLENGE COURSES 2018 10 KM de L'HEXAGONE

Deux classements détermineront la ville la plus sportive (ville ayant le plus d'inscrits /nombre d'habitants) et la ville la plus rapide (moyenne des chronos des coureurs pour chaque ville).

4- Conditions de participation

**Autorisation parentale obligatoire pour les coureurs mineurs (moins de 18 ans)
Seules les inscriptions payées seront enregistrées
Limitées aux 1000 premiers inscrits**

L'épreuve course chronométrée et classée.

- Le 10 KM est ouvert à tous les coureurs licenciés et non licenciés, nés en 2002 et avant. (à partir de la catégorie CADET)

OBLIGATOIRE pour la course chronométrée :

Chaque coureur devra impérativement présenter lors de son inscription, soit sa licence de l'année en cours, soit un certificat médical (ou une copie) sur lequel doit apparaître la mention « **non contre-indication de la pratique de la course à pied en compétition ou de la course hors stade en compétition** » datant de moins de 1 an au 24/06/2018.

(Dispositions conformes à la loi n°99-223 du 23 Mars 1999)

Attention : La responsabilité des organisateurs étant directement engagée, le départ de la course sera interdit aux athlètes n'ayant pas présenté de licence sportive ou de certificat médical daté de moins de un an.

Le temps maximum alloué pour la course est de 2H pour le 10KM.
Passé ce délai, les concurrents seront considérés comme hors course, ils pourront continuer sous leur seule responsabilité et devront alors se conformer aux dispositions du Code de la Route.

Le chronométrage est assuré par NIKROME

Le dossard fourni par l'organisation devra être épinglé sur la face avant du maillot et visible pendant toute la durée de la compétition.

Tout engagement est personnel. Aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit. Toute personne rétrocédant son dossard à une tierce personne, sera reconnue responsable en cas d'accident survenu ou provoqué par cette dernière durant l'épreuve. Toute personne disposant d'un dossard acquis en infraction avec le présent règlement pourra être disqualifiée. Le dossard devra être entièrement lisible lors de la course. L'organisation décline toute responsabilité en cas d'accident face à ce type de situation.

5- Tarifs TTC

S'inscrire par Internet

Sur le site internet : www.colorsport-event.com

S'inscrire par courrier : Joindre le bulletin d'inscription dûment rempli, les droits d'inscription et une photocopie de la licence ou un certificat médical de non contre-indication à la course à pied en compétition datant de moins de un an au 24/06/2018.

A l'adresse :

Mairie 1 rue de Valence 26760 BEAUMONT LES VALENCE

Libeller les chèques à l'ordre de : NATURE SPORT

Pour la course de 10 KM : (+ frais bancaire pour inscription par internet)

12€ jusqu'au 15 mai 2018

14€ à partir du 16 mai et jusqu'au 22 juin. (date de clôture des inscriptions internet)

15€ sur place le samedi 23 juin et dimanche 24 juin. (clôture des inscriptions à 8 h 30)

Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera pas lieu à un remboursement en cas de non-participation.

Le concurrent accepte sans réserve le présent règlement.

RETRAIT DES DOSSARDS

-Pièce d'identité obligatoire pour retirer son dossard

RETRAIT DES DOSSARDS

Le samedi 23 juin de 14H à 17H au magasin de DECATHLON VALENCE

Sur place à BEAUMONT LES VALENCE, le dimanche matin 24 juin jusqu'à 8H15

6- Service médical

Le service médical est assuré par :
Une équipe de secouristes de la Croix Rouge.
Le SDIS26 est informé du déroulement de l'épreuve.
Matériel recommandé : Téléphone portable

7- Assurance/ Responsabilité

L'épreuve est couverte par une assurance responsabilité civile souscrite par l'organisateur auprès de la MMA SAINT CLOUD sous le numéro de police d'assurance 9262.
Cette assurance responsabilité civile garantit l'organisateur, les bénévoles et les participants. Les licenciés bénéficient des garanties accordées par l'assurance liées à leur licence et il incombe aux coureurs non licenciés de s'assurer personnellement.
En complément, il est obligatoire aux coureurs de souscrire une assurance « individuel accident » couvrant leurs propres risques.

Les organisateurs ne sont pas responsables des incidents, vols, dégâts pouvant intervenir aux équipements, matériels, voitures et objets personnels appartenant aux concurrents avant, pendant et après les épreuves.

8- Classements et récompenses

1 médaille FINISHER 10 KM HEXAGONE à tous les arrivants

1 maillot 10 KM HEXAGONE aux 200 premiers retraités de dossards



- Classements sur la distance

10 KM BEAUMONT LES VALENCE & NATIONAL

Il y aura un classement Scratch sur chaque course

1^{er} – 2^{ème} – 3^{ème} HOMME et 1^{ère} – 2^{ème} – 3^{ème} FEMME

Il y aura aussi un classement pour les 1er de chaque catégorie sans cumul avec le classement scratch

- Récompenses Podium

Lots individuels et médailles

- Arbitrage

Les litiges seront réglés par le directeur de course. En cas de contestation, les décisions du directeur de course sont sans appel.

10-SECURITE /SERVICES GENERAUX

La sécurité de la Course est prise en charge par l'Organisateur Local: le parcours est protégé par des signaleurs.

Le service médical mis en place sur l'aire d'arrivée sera composé d'une équipe de secouristes.

Un contrôle antidopage peut avoir lieu inopinément sur cette épreuve.

Les bicyclettes, engins à roulettes et/ou motorisés sont formellement interdits sur le parcours de la Course sauf autorisation de l'Organisateur Local.

Le dossard fourni par l'Organisateur Local devra être porté pendant toute la Course, et entièrement lisible et visible sous peine de disqualification. Interdiction de dupliquer, de masquer tout ou partie du dossard et/ou de le découper.

Un ravitaillement sera disponible sur l'aire d'arrivée. Les boissons alcoolisées ou toutes boissons dopantes sont strictement interdites sur le parcours de la Course.

DROIT A L'IMAGE

Par sa participation à la Course **Les 10km de l'Hexagone**, chaque concurrent autorise expressément l'Organisateur Local et la Société ou toutes personnes physiques ou morales qu'ils auront désignées à utiliser ou faire utiliser, reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Course en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée de la Course et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour, et pour toute la durée de protection actuellement accordée à ces exploitations directes ou dérivées par les dispositions législatives ou réglementaires, les décisions judiciaires et/ou arbitrales de tout pays ainsi que par les conventions internationales actuelles ou futures, y compris pour les prolongations éventuelles qui pourraient être apportées à cette durée.

CNIL

Conformément à la loi Informatique et Liberté du 6 janvier 1978, les inscrits disposent d'un droit d'accès et de rectification aux données personnelles les concernant.

Publication des résultats

Les résultats seront publiés sur le site d'arrivée et sur le site internet suivant : colorsport-event.com et sur le site de la Fédération Française d'Athlétisme.

Conformément à la loi dite « Informatique et Libertés », les participants peuvent s'opposer à la parution de leur résultat sur ces sites en cas de motif légitime.

11-Ravitaillements

Postes de ravitaillement : 5^{ème} KM / 8^{ème} KM et à l'arrivée

12-Environnement

Parce que nous aimons la nature, respectons-la.

Ne jeter ni papiers, emballages de barres, gels...

Quelques grammes en plus dans vos poches ne vous retarderont pas.

Gardons à l'esprit le respect de la nature.

Toute personne ne respectant pas cette règle sera disqualifiée.

13- Sécurité et soins

- Les épreuves se déroulent sur les routes de la commune de BEAUMONT LES VALENCE
 - Tout concurrent est tenu à « assistance » en cas d'accident d'un autre concurrent, dans l'attente des secours.
 - En cas d'abandon ou de problème physique, le coureur pourra être récupéré sur les différents ravitaillements du parcours. Il pourra être pris en charge par le serre fil de la course ou un bénévole en poste.
 - Si l'organisation ou l'équipe médicale stoppe la course d'un coureur pour le prendre en charge et que celui-ci n'obtempère pas, la responsabilité de l'organisation est dérogée.
 - Du fait de sa participation, le concurrent renonce à tout droit à l'image et autorise l'organisateur ainsi que ses ayants-droits et partenaires à utiliser celles-ci sur tout support, pour une durée de 2 ans, dans le monde entier.
 - En cas de force majeure, l'organisateur pourra à tout instant mettre fin à la manifestation. Les participants en seront prévenus par tous les moyens possibles, ils devront alors se conformer strictement aux directives de l'organisation. Le non-respect de ces consignes dérogera la responsabilité de l'organisateur.
- Dans tous les cas, le participant ne pourra prétendre à aucun remboursement, ni aucune indemnité.
- L'organisateur se réserve le droit d'annuler la manifestation soit sur décision de l'autorité administrative, soit en cas de force majeure ou tout autre raison le justifiant.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné
(Nom du Père)

.....
.....

Demeurant
(Nom de la Mère)
Demeurant

.....
.....

Autorise mon enfant (nom de l'enfant), né(e) le

.....

Demeurant.....

A participer à la Course Les 10km de l'Hexagone le 25/06/2017 dans la ville de BEAUMONT LES VALENCE

Fait à
Le
Signatures
Père

Mère

Enfant Mineur